

COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Objet : Conseil communautaire

Date : 11 mai 2011

Lieu : Communauté de communes Les Deux Rives

Présents titulaires : **20**

M. ALLOUA, Président,

Mmes SASSOLAS, ROYER, Vice-Présidentes

MM. COMBIER, COQUELLE, FABRE, Vice-Présidents

Mme CHATAIGNIER, MOYROUD, PROT, titulaires

MM. BLACHON, BOMBRUN, BRUYERE, MONTALON, PEYROT, REYNAUD, ROUMEZI, SARGIER,
TRACOL, VIAL, VIZIER, titulaires

Suppléants remplaçants de droit titulaire absent : **1**

M. RODET

Pouvoir : **3**

M. CARRET donne pouvoir à M. REYNAUD

M. LAFFONT donne pouvoir à M. SARGIER

M. MONTAGNE L. donne pouvoir à M. MONTALON

Nombre de voix : **24**

Suppléants présents, sans voix délibératives : **0**

Secrétaire : Madame Brigitte ROYER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 20 avril 2011
2. OPAH : Approbation de la convention d'opération
3. OPAH : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre du suivi animation
4. OPAH : Approbation de la convention avec Procivis vallée du Rhône pour l'aide aux propriétaires occupants
5. Centre aquatique : marché de travaux (lots n° 1, 6 et 11)
6. EPI : signature des conventions d'objectifs avec la MFR **REPORTE**
7. ZAE Orti : vente de 2 lots
8. Ouverture d'un poste de technicien au tableau des effectifs suite à promotion interne
9. Information sur l'étude relative au rapprochement des 3 Communautés de communes
10. Questions diverses

Monsieur le Président demande l'autorisation de reporter 1 point à l'ordre du jour :

- EPI : signature des conventions d'objectifs avec la MFR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil du 20 avril 2011

Aucune observation n'étant présentée, le compte rendu du Conseil communautaire du 20 avril 2011 est approuvé.

2. OPAH : Approbation de la convention d'opération

L'étude pré opérationnelle d'OPAH réalisée en 2010 a permis d'évaluer les besoins et le potentiel de réhabilitation, sur l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de communes Les Deux Rives et d'apprécier la pertinence de la mise en place des dispositifs financiers et opérationnels incitatifs.

L'étude a mis en évidence l'existence d'un parc de logements privés dégradés avec une forte vacance, notamment sur la ville centre et une réalité d'inconfort croisée avec une occupation modeste et une présomption d'insalubrité.

La ville centre de Saint-Vallier présente un centre urbain dense et contraint, avec un bâti structurellement dégradé et une population paupérisée.

De plus, un parc en copropriété d'après-guerre important, fortement concentré sur les quartiers Nord de la ville centre mixé à un parc HLM de même nature, avec des fragilités avérées est engagé dans une spirale de dévalorisation avec une occupation très sociale.

La problématique d'amélioration thermique, révélée en 2010 par une étude de thermographie aérienne, est présente dans l'ensemble des communes et constitue un objectif de l'OPAH.

Ce dispositif d'une durée de 5 ans comprendra plusieurs volets d'actions découlant des objectifs identifiés, dont notamment :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Energie et précarité énergétique (mise en œuvre du programme habiter mieux)
- Volet patrimonial et environnemental (travaux d'intérêt architectural et promotion de l'éco réhabilitation)
- Copropriétés en difficulté
- Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

Sur la base des constats de l'étude pré opérationnelle, les partenaires institutionnels, ANAH Drôme et Ardèche, Département de la Drôme, les communes membres de la Communauté de communes Les Deux Rives et membres de la commission habitat de la Communauté de communes, proposent la mise en place d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur l'ensemble des communes du territoire.

Ce programme visera, par la mise en œuvre de l'ensemble des volets d'actions, le développement d'une offre privée en logement locatif social et le maintien des propriétaires occupants à leur domicile par des travaux d'amélioration et d'adaptation.

Durant les cinq années de l'opération, l'ensemble des propriétaires, occupants et bailleurs, pourront bénéficier de subventions des communes membres, de la Communauté de communes Les Deux Rives et du Département de la Drôme, en complément des aides de l'ANAH, sous réserve des règles et dispositifs en vigueur.

La Communauté de communes Les Deux Rives, maître d'ouvrage de l'OPAH - RU, fera appel à une équipe opérationnelle chargée d'assurer l'information, l'animation, le conseil et l'assistance aux propriétaires et le suivi et l'évaluation de l'opération.

Le partenariat est formalisé par une convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain » entre l'Etat, l'ANAH, Le Département de la Drôme, les communes membres de la Communauté de communes Les Deux Rives et la Communauté de communes Les Deux Rives, pour une durée de 5 ans.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention « d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain » entre l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Le Département de la Drôme, les communes membres de la Communauté de communes Les Deux Rives, et la Communauté de communes Les Deux Rives, pour une durée de 5 ans,

Autorise Monsieur le Président à :

- **Signer** la convention,
- **Solliciter** les subventions relatives à cette mission de suivi animation, les plus élevées possibles, auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, de la Région Rhône-Alpes et du Département de la Drôme,
- **Signer** toute pièces ou tout acte afférent au dossier,

Dit que le budget sera imputé au budget général.

3. OPAH : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre du suivi animation

La Communauté de communes Les Deux Rives a décidé d'engager une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH - RU) sur l'ensemble des communes de son territoire pour la période 2011/2016.

Une procédure d'appel public à la concurrence, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a été lancée le 28 février 2011 pour la mission de suivi et animation pour une durée de 5 ans.

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 20 avril et 9 mai 2011, il est proposé de retenir l'offre du groupement solidaire CED Ingénierie - AUXIME - Sylvain Arnoux architecte pour un montant de 425 020 € HT, soit 508 323.92 € TTC.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de retenir les offres du groupement solidaire CED Ingénierie - AUXIME - Sylvain Arnoux architecte pour la mission de suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour un montant de 425 020 € HT, soit 508 323.92 € TTC sur une durée de 5 ans à compter de la notification.

Autorise Monsieur le Président à :

- **Signer** le marché avec le titulaire retenu ci avant désigné
- **Signer** toute pièce et tout acte afférents au dossier.

Dit que les dépenses seront imputées au budget général

4. OPAH : Approbation de la convention avec Procivis vallée du Rhône pour l'aide aux propriétaires occupants

Suite à l'étude pré opérationnelle d'OPAH réalisée en 2010, la Communauté de communes les Deux Rives et ses communes membres avec les partenaires institutionnels, ANAH Drôme et Ardèche, Département de la Drôme, ont décidé d'engager une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain sur l'ensemble des communes du territoire.

Ce programme visera, par la mise en œuvre de l'ensemble des volets d'actions, le développement d'une offre privée en logement locatif social et le maintien des propriétaires occupants à leur domicile par des travaux d'amélioration et d'adaptation.

Durant les cinq années de l'opération, l'ensemble des propriétaires, occupants et bailleurs, pourront bénéficier de subventions des communes membres, de la Communauté de communes Les Deux Rives et du Département de la Drôme, en complément des aides de l'ANAH, sous réserve des règles et dispositifs en vigueur.

PROCIVIS Vallée du Rhône Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (ex Crédit Immobilier de la Vallée du Rhône) est la clef de voûte d'un groupe multi-activités (Maisons Liberté, aménagement foncier (DAT), Immobilière de la Vallée du Rhône et Habitat Dauphinois).

Dans le cadre de ses missions sociales PROCIVIS Vallée du Rhône, a formalisé son engagement pour favoriser l'accession sociale à la propriété au moyen de ses fonds propres, par une convention d'objectifs avec l'Etat pour une durée de 10 ans en s'engageant à :

- Favoriser l'accession sociale dans les zones ANRU
- Développer les opérations de prêt social location- accession (PSLA)
- Promouvoir les logements à prix maîtrisés
- Apporter des aides à la personne pour favoriser le maintien dans les lieux du propriétaire occupant par une aide au financement de travaux.

PROCIVIS Vallée du Rhône s'engage dans le cadre de la convention d'OPAH - RU de la Communauté de communes Les Deux Rives à soutenir les propriétaires occupants en difficulté (sous condition de ressources) en proposant des aides directes, sous forme de **prêt sans intérêt**, favorisant par des travaux d'amélioration :

- Le maintien des personnes âgées à leur domicile
- L'adaptation du logement au handicap
- La sortie d'habitat indigne et la mise aux normes de décence des logements
- Les travaux d'isolation, rénovation des façades, mise en conformité des systèmes d'assainissement.

Les conditions de remboursement sont adaptées à la situation particulière de chaque propriétaire après une étude de financement, et sont facilitées par la possibilité de différé de remboursement.

La Communauté de communes Les Deux Rives s'engage à adresser à PROCIVIS Vallée du Rhône toute demande de propriétaire occupant en difficulté, pour la durée de la convention.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec PROCIVIS Vallée du Rhône dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain de la Communauté de communes Les Deux Rives.

Autorise Monsieur le Président à :

- **Signer** la convention
- **Signer** toute pièce et tout acte afférents au dossier.

Dit que les dépenses seront imputées au budget général

5. Centre aquatique : marché de travaux (lots n° 1, 6 et 11)

La Communauté de communes Les Deux Rives a souhaité moderniser le centre aquatique en le rendant plus fonctionnel et plus adapté aux demandes de la clientèle.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement d'architecte Girardet/Rostain & Cogne. Le permis de construire a été déposé et le projet rentre aujourd'hui dans la phase « travaux ».

Une procédure d'appel public à la concurrence, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été lancée pour la construction. Le Conseil communautaire du 20 avril 2011 a décidé de déclarer sans suite le lot n° 1 : Démolition – Fondations – Dallage – VRD, le lot n° 6 : Métallerie inox et le lot n° 11 : Equipements sauna, hammams et de lancer une nouvelle consultation pour ces lots, sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Après ouverture des offres, et avis de la commission consultative composée d'élus membres de la CAO, réunie le 29 avril et 9 mai, il est proposé de choisir les offres suivantes qui sont économiquement les plus avantageuses :

| Lot N° | Libellé | Entreprise retenue | Offre retenue en euros HT | Offre retenue en euros TTC |
|--------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------|
| 1 | Démolition Fondations Dallages VRD | OLIVEIRA | 30 611.18 | 36 610.97 |
| 1bis | Micro pieux de fondation | ELTS | 18 350.00 | 21 946.60 |
| 6 | Métallerie inox | POIROT | 6 402.00 | 7 656.79 |
| 11 | Equipements saunas, hammams | SUEDE SAUNA | 33 247.00 | 39 763.41 |
| 11bis | Equipements Spa | ECD | 31 000.00 | 37 076.00 |

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de retenir les offres des entreprises OLIVEIRA, ELTS, POIROT, SUEDE SAUNA et ECD,
Autorise Monsieur le Président à :

- **Signer** les marchés de travaux pour la rénovation de l'espace balneo du centre aquatique Bleu Rive avec :

- Lot 1 - Démolition - Fondation - Dallage - VRD
Entreprise Oliveira pour 30 611.18 € HT
- Lot 1bis - Micro pieux de fondation
Entreprise ELTS pour 18 350.00 € HT
- Lot 6 - Métallerie inox
Entreprise Poirot pour 6 402.00 € HT
- Lot 11 - Equipement sauna, hammam
Entreprise Suede Sauna pour 33 247,00 € HT
- Lot 11bis - Equipements spa
Entreprise ECD pour 31 000.00 € HT

- **Signer** toute pièce et tout acte afférents au dossier.

Dit que les dépenses seront imputées au budget centre aquatique

6. EPI : signature des conventions d'objectifs avec la MFR

REPORTE

7. ZAE Orti : vente de 2 lots

Vente d'un lot à Monsieur MARQUISE Patrice

La Communauté de communes Les Deux Rives a reçu une demande de terrain pour l'implantation d'une entreprise de plomberie, chauffage, zinguerie « TECHNIC CHAUFFAGE » installée depuis 35 ans à Saint-Vallier, 83 avenue Jean Jaurès.

Cette activité artisanale est exercée par Monsieur MARQUISE Patrice.

Monsieur MARQUISE est intéressé par le lot n°11 de la zone d'activités ORTI à LAVEYRON. Il souhaiterait y construire un local de 400 m² environ avec une possibilité d'extension de 400 m².

Ce projet devrait permettre à terme la création de trois nouveaux emplois au sein de l'entreprise.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la vente d'une parcelle (lot n°11, en attente du document d'arpentage), cadastrée section A n° 1200 de la ZA ORTI à Laveyron à Monsieur MARQUISE Patrice ou toute autre société qu'il se substituera et dont il sera le gérant, d'une surface d'environ 3 130 m², pour un prix de 18 € HT/m² soit un prix total HT de 56 340 €.
- **Charge** Maître ARNOUX-ROUX d'engager les démarches nécessaires,
- **Autorise le Président** à signer toute pièce et tout acte afférents au dossier.

Vente d'un lot à l'entreprise « Imprimerie IDC »

La Communauté de communes Les Deux Rives a reçu une demande de terrain pour l'implantation de l'entreprise « IDC IMPRIMERIE », installée aujourd'hui à Andancette sur le site de Pont à Mousson. Cette entreprise possède également un bureau à Tain l'Hermitage.

Cette activité d'imprimerie traditionnelle est exercée par Monsieur LANS Hervé. L'effectif actuel de l'entreprise est de 10 personnes.

Le projet présenté par Monsieur LANS serait de transférer l'activité du site d'Andancette. Il nécessiterait d'aménager un local professionnel de 800 à 1 000 m². Le développement de l'activité devrait permettre la création de 3 ou 4 emplois supplémentaires.

Monsieur LANS est intéressé par le lot n°10 de la zone d'activité ORTI à LAVEYRON.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la vente d'une parcelle (lot n°10, en attente du document d'arpentage), cadastrée section A n°1200 de la ZA ORTI à Laveyron à M. LANS Hervé ou toute autre société qu'il se substituera et dont il sera le gérant, d'une surface d'environ 2 400 m², pour un prix de 20 € HT/m² soit un prix total HT de 48 000 €.
- **Charge** Maître ARNOUX-ROUX d'engager les démarches nécessaires,
- **Autorise le Président** à signer toute pièce et tout acte afférents au dossier.

8. Ouverture d'un poste de technicien au tableau des effectifs suite à promotion interne

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé d'ouvrir un poste de Technicien territorial à temps complet au tableau des effectifs afin de répondre favorablement à la demande de l'agent de maîtrise qualifié d'accéder au grade de Technicien territorial au titre de la promotion interne.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Valide le principe de l'ouverture d'un poste de technicien territorial au tableau des effectifs,

Autorise Monsieur le Président à :

- ouvrir un poste de technicien territorial à temps plein au tableau des effectifs
- signer toute pièce et tout acte afférents au dossier.

Dit que la dépense sera imputée au budget général

9. Information sur l'étude relative au rapprochement des 3 Communautés de communes

Le Président rappelle l'étude en cours sur le rapprochement avec les Communautés de communes La Gallaure et les Quatre Collines. Le comité de pilotage rassemble des élus de chaque Communautés de communes et les trois directrices. Ce comité se réunit depuis plusieurs semaines à un rythme soutenu.

Un travail important sera nécessaire pour finaliser ce rapprochement.

Le Président rappelle les deux réunions d'information et d'échanges avec les élus qui sont prévues en juin :

- l'une, rassemblant les conseillers communautaires des 3 Communautés de communes le 9 juin prochain à 20 heures à CHATEAUNEUF DE GALAURE.
- l'autre, rassemblant les conseillers municipaux des 8 communes de la Communauté de communes Les Deux Rives le 22 juin prochain à 20 heures à LAVEYRON.

10. Questions diverses

Aucun point inscrit.

Fin de séance à 21 heures.